



ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE & DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches

ABONNEMENTS :
 Un an, 8 fr.; Six mois, 4 fr.
 Un Numéro, 15 centimes.
 A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.

ANNONCES :
 Correspondants chargés de les recevoir
 A Paris : MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3; Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8.
 A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 14.
 Réclamations : 30 c. la ligne.
 Répétées 3 fois, 20 c. Répétées 6 fois, 15 c.
 Annonces ordinaires : 20 c. la ligne.
 Répétées 3 fois, 15 c. Répétées 6 fois, 10 c.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1870, dans les journaux suivants : Le Memorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Écho roannais, le Journal de Roanne, le Courrier de Roanne.
 Parant de Roanne, les lettres sont affranchies à 10 c. pour les communes situées en :
 Bazilly, Chier, Comelle-Vernay, Cordelle, Cenligny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Normains, Georges, St-Gyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Vaux, Ville rest, Vougy.

S'ADRESSER
 Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces,
 A MM. MARION et TIGNANT, imprimeurs, place de l'Hôtel-de-Ville.
 ON S'ABONNE
 A Roanne, chez tous les libraires.
 A St-Etienne, chez M. Chevallier, libraire.
 A Lyon, chez M. Fournier.
 A Paris, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie.

Le dernier leude de la boîte au bureau.
 7 h. du matin. Distribution en ville et service para
 (1) h. 30 matin. Balagny, Montbrison, St-Etienne —
 Lyon, St-Symphorien, Tarare — Vichy — Clermont
 Moulins.
 3 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval — Lyon
 6 h. 30 soir. Belmont, Charbon, Thizy.
 7 h. 20 soir. Paris, Clermont, Moulins.
 8 h. 20 soir. Lyon, Villefranche, Mâcon.
 10 h. soir. Lyon — Tarare, Montagny — St-Etienne
 Montbrison, Feurs, Charlieu, Paris, Clermont

La situation

Le gouvernement n'a pas voulu engager une action sanglante alors qu'il y était provoqué par la résistance inattendue du comité central de la garde nationale. Cette résistance habilement organisée, dirigée par des conspirateurs audacieux autant que perfides, s'est traduite par l'invasion d'un flot de gardes nationaux sans armes et de population se jetant sur les soldats, rompant leurs rangs et leur arrachant leurs armes. Entraînés par ces coupables excitations, beaucoup de militaires ont oublié leur devoir. Vainement aussi la garde nationale avait-elle été convoquée; pendant toute la journée elle n'a paru sur le terrain qu'en nombre insignifiant.

C'est dans ces conjonctures graves que, ne voulant pas livrer une bataille sanglante dans les rues de Paris, alors surtout qu'il semblait n'être pas assez fortement soutenu par la garde nationale, le gouvernement a pris le parti de se retirer à Versailles près de l'Assemblée nationale, la seule représentation légale du pays.

En quittant Paris, M. le ministre de l'intérieur a, sur la demande des maires, délégué à la commission qui serait nommée par eux, le pouvoir d'administrer provisoirement la ville. Les maires se sont réunis plusieurs fois sans pouvoir arriver à une entente commune.

Pendant ce temps, le comité insurrectionnel s'installait à l'Hôtel-de-Ville et faisait paraître deux proclamations, l'une pour annoncer sa prise de possession du pouvoir, l'autre pour convoquer les électeurs de Paris dans le but de nommer une assemblée communale.

Pendant que ces faits s'accomplissaient, le comité de la rue des Rosiers, à Montmartre, était le théâtre du criminel attentat commis sur les personnes du général Le comte et du général Clément Thomas, lâchement assassinés par une bande de sicaires. Le général de Chanzy, qui arrivait de Bordeaux, était arrêté à la gare d'Orléans, ainsi que M. Turquet, représentant de l'Aisne.

Les ministères étaient successivement occupés; les gares de chemin de fer envahies par des hommes armés se livrant sur les voyageurs à des perquisitions arbitraires, mettant en état d'arrestation ceux qui leur paraissaient suspects, désarmant les soldats isolés ou en corps qui voulaient entrer dans Paris. En même temps, plusieurs quartiers se couvraient de barricades armées de pièces de canon, et partout les citoyens étaient exposés à toutes les exigences d'une inquisition militaire dont il est impossible de deviner le but.

Ce honteux état d'anarchie commence cependant à émouvoir les bons citoyens, qui s'aperçoivent trop tard de la faute qu'ils ont commise en ne prêtant pas de suite leur concours actif au gouvernement nommé par l'Assemblée.

Qui peut en effet, sans frémir, accepter les conséquences de cette déplorable sédition, s'abattant sur la ville comme une tempête soudaine, irrésistible, inexplicable? Les Prussiens sont à nos portes, nous avons traité avec eux. Mais si le gouvernement qui a signé les conventions de préliminaires est renversé, tout est rompu. L'état de guerre recommence et Paris est fatalement voué à l'occupation.

Ainsi sont frappés de stérilité les longs et douloureux efforts à la suite desquels le gouvernement est parvenu à éviter ce malheur irréparable; mais ce n'est pas tout, avec cette lamentable émeute, il n'y a plus ni crédit ni travail. La France ne pouvant pas satisfaire à ses engagements, est livrée à l'ennemi qui lui imposera sa dure servitude. Voilà les fruits amers de la folie criminelle de quelques-uns, de l'abandon déplorable des autres.

Il est temps encore de revenir à la raison et de prendre courage. Le gouvernement et l'Assemblée ne désespèrent pas. Il font appel au pays. Ils s'appuient sur lui,

décidés à le suivre résolument et à lutter sans faiblesse contre la sédition. Des mesures énergiques vont être prises; que les départements les secondent en se groupant autour de l'autorité qui émane de leurs libres suffrages. Ils ont pour eux le droit, le patriotisme, la décision: ils sauveront la France des horribles maux qui l'accablent.

Déjà, comme nous l'avons dit, la garde nationale de Paris se reconstitue pour avoir raison de la surprise qui lui a été faite. L'amiral Saissset, acclamé sur les boulevards, a été nommé pour la commander. Le gouvernement est prêt à le seconder. Grâce à leur accord, les factieux qui ont porté à la république une si grave atteinte, seront forcés de rentrer dans l'ombre; mais ce ne sera pas sans laisser derrière eux avec les ruines qu'ils ont faites, avec les sangs généreux versé par leurs assassins, la preuve certaine de leur affiliation avec les plus détestables agents de l'Empire et les intrigues ennemies. Le jour de la justice est prochain. Il dépend de la fermeté de tous les bons citoyens qu'il soit exemplaire.

La guerre civile.

C'est la honte au front et la douleur dans l'âme que nous écrivons ces lignes. Sommes-nous donc un peuple descendu si bas et une nation si démoralisée, que nous ne puissions pas, en face de l'ennemi, faire taire nos vaines et tristes querelles!

L'histoire nous classera-t-elle auprès de ces misérables républicains de l'Amérique du Sud qui se fondent et se détruisent à coups de revolver! Sommes-nous destinés à voir la France, déchirée de ses propres mains, se préparer à elle-même le sort de la Pologne? Nous ne pouvons sans frémir dans tout notre être nous poser ces redoutables questions! Et cependant elles se posent impérieusement en présence des faits lamentables dont Paris est aujourd'hui le théâtre.

Où, ce malheur que nous espérons pouvoir éviter, la guerre civile a éclaté dans Paris, au lendemain du siège, à quelque distance de l'ennemi, et les Prussiens ont pu entendre avec une joie sauvage, comme au 31 octobre, le bruit de ces luttes intestines auxquelles leur or et leurs intrigues, l'or et les intrigues du héros de Sedan ne sont peut-être point étrangers.

Où, au moment où tous les cœurs devraient battre d'un même sentiment, où tous les esprits ne devraient avoir qu'une même pensée, où toutes les volontés ne devraient poursuivre qu'un même but, il s'est trouvé des hommes, des Français, des Parisiens, pour tourner contre Paris même ces canons qui avaient été fondus en vue de la résistance héroïque de Paris contre la Prusse!

Où, là comme aux journées de juin 1848,

on a fait prisonniers des généraux qui ont été assassinés! Où, malgré les adjurations des représentants de Paris, malgré les adjurations du gouvernement, malgré les nécessités qu'imposaient la raison et le patriotisme, nous avons eu, nous avons encore cet horrible fléau de la guerre civile, qui démoralise et qui déprave, qui conduit fatalement au despotisme militaire, qui enfante par contre-coup ces sauveurs, ces partisans de coups d'Etat, ces hommes prétendus providentiels, dont la Providence se sert comme d'un marteau pour briser et réduire en poudre les nations qui s'abandonnent.

Les chefs de cette insurrection, qui sont ils? d'où viennent ils? quel programme de gouvernement proposent-ils? questions bien simples et que devraient se poser tous ceux qui, sans être insurgés d'intention, sans dessein criminel, se sont laissés duper et entraîner par cette puissance occulte.

Les hommes qui composent ce pouvoir ont-ils donc donné jusqu'ici la mesure d'une intelligence telle qu'un pays puisse leur confier ses destinées? Non. La plupart de ceux qu'on connaît sont des hommes sans idées pratiques, et qui démoliraient eux-mêmes demain le pouvoir qu'ils auraient contribué à fonder aujourd'hui. Si on pouvait filtrer le personnel des meneurs de cette émeute impie, ceux qui les suivent seraient probablement épouvantés d'avoir de pareils chefs et de suivre de pa eils drapeaux.

En 1830, l'insurrection contre la branche aînée avait une sorte de programme; en 1848, les républicains qui renversaient le trône de juillet avaient un programme; en 1851, les citoyens qui se battaient en province et à Paris contre les auteurs du Coup d'Etat avaient un programme. Ils voulaient protester contre la violation d'une Constitution librement jurée par Bonaparte, et indignement foulée aux pieds.

Mais aujourd'hui, que veulent les insurgés de Paris? La République? Elle existe. Il ne s'agit que de la faire vivre à force de raison et de bon sens, et ces agitations de la rue, ces guerres intestines diminuent; plus ses chances d'établissement et de durée que ne le peuvent faire les intrigues monarchiques les plus habilement ourdies. Ce que nous voudrions pouvoir crier sur les toits, c'est qu'il faut renouer patriotiquement et aux espérances de restaurations monarchiques, et aux espérances d'établissement d'un gouvernement démagogique. Ceux qui rêvent aux premières, ne fonderaient que sur le sable; et ceux qui rêvent aux secondes donneraient une République qui ne serait, suivant la forte expression d'un historien rappelé par Tocqueville, qu'une servitude agitée.

Lettre d'un Campagnard

En dehors des partis exclusifs, en dehors des faits accomplis qui se succèdent et s'imposent, il y a la volonté de la France, surprise toujours, trompée souvent, séduite parfois, mais reprenant invariablement sa marche vers l'ordre et la liberté.

La France, malgré les apparences contraires, ne veut ni les dictatures, ni les coups d'Etat, ni les abus d'aucun temps, ni les excès d'aucun parti, ni la révolution, ni le despotisme.

Elle fait passer la liberté civile avant la liberté politique; elle demande avant tout le respect des droits fondamentaux, de la religion, de la propriété, la tranquillité du foyer et de la place publique. Elle veut travailler, vivre et prospérer sous des lois fixes et larges.

Voilà ce qu'elle a voulu, ce qu'elle veut encore, ce qu'elle voudra toujours. Voilà ce qu'elle cherche dans cette terre promise de l'avenir qu'elle poursuit à travers les déserts de la révolution où elle erre depuis quatre-vingts ans.

On accuse notre pays de versatilité, d'inconstance, de légèreté. Il y a du vrai dans ces accusations; à les pousser trop loin, il y aurait quelque chose d'injuste. La nation française a un grand tort, c'est de trop subir la pression des minorités violentes, de ne pas assez connaître sa véritable force, et de se renfermer dans une véritable inertie qui laisse tout faire et tout passer.

Les hommes sages et modérés y sont en majorité; mais au lieu de confier, ils suivent; au lieu de commander, ils obéissent. Voilà notre plaie. Et cependant, au milieu de ces défaillances, la nation s'il toujours une voie invariable, et c'est sa modération qui, à la longue, l'emporte et triomphe.

En 89, elle fait effort pour obtenir la réforme des abus de la monarchie sans contrôle bien défini depuis Richelieu et Louis XIV; mais elle veut la régénération de son gouvernement, non sa destruction.

Elle se prononce donc pour la transmission héréditaire du pouvoir dans la race capétienne, comme principe inviolable de l'ordre, et demande une représentation nationale, comme contre-poids du pouvoir royal et garantie des libertés publiques.

Elle a dès ce jour retrouvé les deux bases de sa constitution quatorze fois séculaire; elle est rentrée dans sa tradition, et elle ne s'en écartera plus que pressée par les faits révolutionnaires et pour y revenir dans sa liberté. Elle obéit toujours à son tempérament politique.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

UN DRAME AU COUVENT

HISTOIRE VÉRITABLE
PAR ÉLIE BERTHET

LA MALÉDICTION DE SÉVILLE.

C'était à Séville, en 1823, alors qu'une division de l'armée française occupait cette ancienne capitale de l'Andalousie.

On sait quelle étrange guerre nous faisons à l'Espagne en ce temps-là. Quarante-cinq mille Français, sous les ordres du duc d'Angoulême, envahissent la Péninsule, sous prétexte de « délivrer » le roi Ferdinand VII de Bourbon, qui était, disait-on, opprimé par ses sujets. En réalité, Ferdinand, le plus dissimulé, le plus ombrageux, le plus fanatique des rois espagnols, se trouvait gêné par une constitution et par par des Cortés qui s'opposaient à ses velléités despotiques. Nous allions donc, de par les autres Bourbons qui régnaient alors en France, mettre à la raison les assemblées nationales espagnoles, faire d'un roi constitutionnel un roi « absolument absolu », comme on disait, et peut-être relever le sanglant tribunal de l'Inquisition, renversé depuis longtemps par l'indignation publique.

Naturellement une pareille mission ne nous rendait pas populaires chez un peuple aussi

fier, aussi jaloux de son indépendance que le peuple espagnol. Cependant, l'armée française avait pu traverser la plus grande partie du royaume presque sans combat. Le roi, qui ne se trouvait pas assez d'autorité pour rendre heureux ses sujets, en avait eu assez néanmoins pour empêcher toute résistance sérieuse, pour comprimer tout élan national. Ainsi, les troupes françaises s'étaient emparées sans résistance des villes dont la possession avait coûté tant de sang pendant les guerres du premier empire; et ce fut seulement plus tard, à la prise de Cadix et du Trocadero, qu'elles eurent occasion de montrer leur valeur et leur science militaires.

Les populations ne faisaient donc pas toujours à l'armée « libératrice » l'accueil le plus empressé. On la recevait d'un air contraint; on protestait par l'inertie, par le silence contre cette invasion qui blessait l'honneur et les intérêts de la nation. Le pays était, profondément divisé, et ceux même que nous devions protéger n'osaient nous manifester leur bienveillance, de peur d'attirer sur eux des vengeances redoutables. Quand nous nous établissions dans une ville, il semblait que la vie et la gaieté s'en retirassent aussitôt. On s'enfermait chez soi; on se tenait à l'écart, et, malgré notre entrain si vanté, nous restions mornes, isolés, d'autant plus défaits que nous avions conscience de l'iniquité de notre mission en Espagne.

Tel était notamment l'accueil que la belle et joyeuse Séville avait fait à une division française. Depuis plus d'un mois nos troupes occupaient la patrie du Cid et d'Almaviva, et elle n'avait pas beaucoup de se louer de l'hospitalité des Sévillans. Pas de fêtes publiques et privées; pas de joyeuses réunions. Le soir où l'on dansait le boléro et le fandango; pas de sérénades sous les balcons; pas de belles señoritas se promenant dans les jardins de l'Alcazar, défilées des rois mornes, avec leurs mantilles de dentelle, une fleur rouge posée dans leurs cheveux

noirs; pas de courses de taureaux avec leur brillant escadrière de toreros et d'espadas; pas même une de ces nombreuses processions où excelle le clergé sévillan. Une sourde hostilité régnait autour des Français; les portes demeuraient closes; les cours étaient fermés comme les bouches, et la plus grande partie de la division reçut l'ordre de partir pour marcher en avant, sans avoir connu les charmes et la poésie des mœurs andalouses.

Mais, si nous écoutons la conversation de deux officiers de cavalerie, le soir qui précède le jour du départ, le lecteur aura une idée des mécomptes éprouvés par les Français.

Cette conversation avait lieu dans la cour ou patio d'une magnifique maison moresque, au centre de la ville. La cour était dallée en marbre, et au centre, un petit jet d'eau faisait entendre son murmure monotone. Autour, de grandes arcades en marbre blanc formaient une sorte de cloître; des citronniers, des bananiers et des *damas de Noeh*, arbustes aux fleurs d'or, tapissaient les piliers finement sculptés. La nuit tombait, mais c'était une de ces belles nuits d'Orient, tiède, aux suaves parfums, et dont les lueurs nacrées ont plus d'éclat que certains beaux jours de nos climats du nord.

Les deux Français, assis à une table sous la galerie, avaient pourtant devant eux une de ces lampes de cuivre appelées *candil*, fort usitées en Andalousie; mais elle semblait servir uniquement à rallumer les excellents cigares de la Havane qu'ils fumaient tout en causant.

Ces officiers portaient le pimpant uniforme et les épaulettes de lieutenant de lanciers. Ils étaient jeunes l'un et l'autre. Camarades de promotion à l'école militaire, ils faisaient ensemble leurs premières armes sur le territoire espagnol et s'aimaient comme deux frères, malgré leurs caractères différents.

René de Blancménéil, l'un d'eux, n'avait encore qu'une moustache naissante, et paraissait le

plus jeune, bien qu'il eût à peu près l'âge de de son compagnon. C'était un grand garçon svelte, élancé, dont l'élégance n'excluait ni l'agilité ni la vigueur. Aventureux, un peu romanesque, son tempérament emporté lui avait valu déjà plus d'une querelle au régiment! Mais ces défauts trouvaient leur contre-poids dans son amitié pour l'autre officier, Paul de Saint-Front. Celui-ci, de taille moyenne, très robuste et très-brun, se montrait aussi calme, aussi prudent que René était étourdi et fougueux. D'habitude il modérait les écarts de son camarade, l'arrêtait dans ses folies, réparait ses fautes, quand elles étaient réparables. Du reste, malgré ses airs de mentor, ils n'aimait pas moins René qu'il n'était aimé de lui. On les disait dévoués l'un à l'autre jusqu'à la mort, et à l'armée libératrice, où l'on se piquait d'études classiques, on les avait surnommés Nissus et Euryale.

Les deux jeunes lieutenants étaient là depuis assez longtemps, quand Saint-Front lança son bout de cigare dans le bassin du jet d'eau et dit à Blancménéil :

— La chaleur est passée; pourquoi n'irions-nous pas nous promener à la place de *Las Delicias*? Tu n'oublies pas que demain à quatre heures du matin, on sonnera le boute-selle et qu'il faudra décamper... Allons faire nos adieux à Séville.

— Mes adieux à Séville! s'écria le fougueux officier; tonnerre! ce ne sera pas long... Que le diable emporte Séville! Voila.

— Tu en veux donc toujours, demanda Saint-Front en souriant, à cette superbe ville? « la merveille », comme l'appellent les gens du pays? Ah ça! que lui reproches-tu? Son Alcazar n'est-il pas un véritable palais arabe de *Mille et une Nuits*, même à côté de l'Alhambra de Grenade? Existe-t-il au monde un monument plus original que sa giraldola, tour et statue? Son fleuve n'est-il pas ce Bétis dont l'émélon nous a

L'ère de la domination et de la lutte des partis s'ouvre en 1791. Ils s'arrachent le pouvoir, ils s'imposent par la violence. Voici la dictature de la Convention, puis celles de Robespierre, du Directoire, de Bonaparte et ce qui suit jusqu'en 1871.

Que fait l'opinion publique à travers ces phases terribles, sanglantes et tourmentées ? Elle subit les partis, mais elle les contient. Elle se tait, quand on lui coupe la parole ; elle parle hautement quand on la consulte véritablement.

Si l'anarchie l'emporte, elle penche de tout son poids du côté de l'ordre ; si le despotisme triomphe, elle réagit dans le sens de la liberté. Toujours fidèle à son idéal, elle poursuit la réalisation de ces deux principes, l'ordre par la liberté et la liberté par la représentation du peuple ; en un mot, elle veut un gouvernement représentatif.

Suivons rapidement l'ordre des faits. Sous la Convention, en 1792, un cri se fait entendre : *Des lois et non du sang !* C'est Joseph Chénier qui le pousse dans son *Cainus Gracchus*, et la France applaudit à cette protestation et la répète avec enthousiasme.

Quand la France commence à respirer, sous le Directoire, les élections ramènent les royalistes dans le corps législatif, et il faut le coup d'état du 18 fructidor, le 4 septembre 1897, qui déporte à la Guyanne cinquante-quatre députés et les rédacteurs des principaux journaux, pour empêcher le retour à la monarchie.

L'empire vient, il lui apporte l'ordre sans la liberté ; la France accepte par lassitude et pour échapper à l'anarchie révolutionnaire ; mais elle se retrouve, en 1714, prête à revendiquer les libertés publiques que Louis XVIII consigne dans la Charte.

En 1848, alors que la démocratie socialiste menace l'ordre, elle envoie une Assemblée libérale et conservatrice pour la contenir ; et nous voyons le même phénomène aujourd'hui, comme protestation contre les clubs de Paris et la dictature de Gambetta.

En 1851, le coup d'état du 2 décembre accompli, en face de la guerre civile, la France éperdue accepte Bonaparte comme elle avait fait en 1800 ; elle se résigne, mais elle reprend bientôt sa revendication en faveur des libertés absentes.

Est-ce à dire que la France n'a point faibli ici ou là ? Qu'elle n'a point manqué de virilité, et a montré assez d'énergie contre les coups de force ?

Non, sans doute. Sans l'excuser complètement il faut pourtant reconnaître que notre pays s'est trouvé pris fatalement dans l'engrenage des faits révolutionnaires. Il faut encore, chez une nation aussi impressionnable, tenir compte des entraînements de l'opinion et de la fougue du tempérament.

Mais en examinant de près, on découvre toujours, à travers les oscillations de l'opinion publique, une marche continue, une sagesse secrète et générale, et une pensée inflexible qui n'est que l'inspiration de l'esprit national.

Aujourd'hui la France peut réaliser son idéal politique, se poser sur ses bases véritables, et se donner le vrai gouvernement représentatif. Jamais les circonstances n'ont été plus favorables. C'est à ses représentants à s'élever à la hauteur de la situation pour réparer les erreurs du passé, guérir les plaies du présent et assurer l'avenir. La France attend et espère. Malheur à qui ne comprendra pas ses vœux et ses besoins !

SYLVESTRE.

Roanne, le 20 mars 1874

La rançon de la France

Monsieur le Rédacteur,

J'ai déjà réclamé l'hospitalité de votre esti-

tracé dans Télémaque une si séduisante description ? Et ne peux-tu pas, en allant te faire raser à la boutique du coin, barriolée de vert et de bleu, lier connaissance avec le véritable Figaro, qui porte un pantalon de nankin et vend des sangsues de l'Estramadure ?

— A tous les diables Figaro, et Télémaque, et l'Alcazar, et la Giralda, et toi-même ! répliqua René avec une colère comique. Il m'en souviendra de ta merveilleuse Séville, qui sue l'ennui et qui offre pour unique distraction du soleil et des oranges !

— Ah ! ça, que cherchais-tu donc ici ? demanda Saint-Front qui semblait s'amuser fort de cette colère.

— De la gaieté, de la poésie, du plaisir, parbleu ! Maudite Espagne ! Nous y sommes venus pour nous battre, et depuis que nous avons franchi la frontière, je n'ai pas eu l'occasion de tirer mon sabre autrement que pour parader en tête de mon peloton ? Dans toutes les villes où nous nous arrêtons, dans celle-ci surtout, nous sommes mis au ban des hommes et des femmes. Les hommes, peu m'importe ; mais les belles señoritas, en jupon court, qui jouent si bien de la prunelle et de l'éventail... A quoi me sert d'avoir appris l'espagnol, que je parle maintenant comme Cervantès lui-même ? Je n'ai pas eu la moindre occasion de soupier un madrigal à Rosine. Señoritas et señoras nous témoignent la même horreur. Aussi tout le corps d'officiers de la division a-t-il pris, depuis que nous habitons Séville, des allures sépulcrales ; nous avons l'air, quand nous nous rencontrons, de nous dire comme les trappistes : « Frère, il faut mourir ». Au diable donc Séville ! et puissions-nous ne pas y revenir de si tôt.

— Réellement, reprit Saint-Front, l'habitant ne nous fait pas bonne mine. Cependant, mon pauvre René, tu exagères l'hostilité qu'on nous témoigne, surtout dans la partie féminine

mable journal pour témoigner, au début de l'œuvre du citoyen Grémieux, la stupéfaction que nous éprouvons tous, de voir un avocat complètement inconscient des moindres détails des armes et des combats, assumer à lui seul la responsabilité d'une direction, ou, pour mieux dire, d'un bouleversement qui devait nous perdre. Je me permettais, bien modestement, de lui conseiller de réunir immédiatement une consulte provinciale formée de délégués nommés par la garde nationale et assistée de quelques officiers généralement connus pour leur dévouement et leur expérience de la guerre.

Notre conseil était bon ; mais il venait d'un plus petit que monsieur Grémieux, il fut dédaigné ! on sait le reste...

Il ne s'agit plus aujourd'hui de récriminer, un vainqueur inhumain nous foule aux pieds, et ravit nos biens. Au milieu des ruines encore fumantes qu'ont amoncelées ces barbares, l'Assemblée nationale se recueille et cherche par quels moyens elle pourra relever le pauvre peuple de tant de calamités sans exemple dans la vie des nations.

Comment payer la rançon de la France, sans cependant attaquer à jamais le crédit public, anéantir le commerce, assurer la ruine de plusieurs générations ? Voilà le problème à résoudre ; et, il faut le dire, nous n'avons vu jusqu'à présent que des palliatifs, ou des remèdes pires que le mal.

Les uns veulent encore user de ce moyen ruineux dont l'empire nous a donné le triste et fatal exemple, l'emprunt national.

Mais on ne réfléchit pas que, si l'on emprunte cinq milliards dans la crise actuelle, ce ne peut être qu'à des conditions ruineuses d'intérêts, de commissions, etc.

D'autres veulent créer des impôts vexatoires comme celui qui frapperait les bénéfices des entreprises commerciales.

Mais ce serait une inquisition odieuse, qui paralyserait les affaires et finirait ce que les octrois ont si bien commencé, la démolition des masses par la fraude et la délation.

Il me semble que nous pourrions trouver le moyen de payer une bonne partie de notre rançon sans appauvrir la France.

Permettez-moi d'émettre ici ma pensée sur quelques ressources dont on ne s'est peut-être pas assez préoccupé jusqu'à ce jour.

Premièrement je procéderais à la vente des forêts de l'Etat.

Cette propriété nationale coûte par son administration presque autant qu'elle rend.

Le nouveau système des constructions navales, rend moins nécessaire la conservation des arbres de marine ; d'ailleurs, le défrichement ne sera pas général, et l'on trouvera facilement, chez nos voisins, ou en Amérique des arbres plus beaux que ceux de nos forêts.

Il est constant, qu'une grande quantité de nos bois de constructions, nous vient de l'étranger.

En outre il faut considérer que, par le défrichement, une bonne partie de ces bois, rendus à la culture, seraient converties en prairies d'un grand rapport, ou en terres neuves, qui, avec le drainage, le chaulage et tous les moyens perfectionnés que possèdent nos agriculteurs éclairés, rendraient des produits fabuleux.

Beaucoup d'étrangers se rendraient adjudicataires de ces belles propriétés, leur argent servirait à payer la rançon et leur travail accroîtrait la fortune publique.

La somme de millions provenant de ce chef serait considérable.

Deuxièmement, nous vendrions tous les communaux.

Qui n'a pas vu ces brayères immenses que possèdent certaines communes, ces terrains vagues, marécageux ne produisant que quelques chèvres dépaissances, qui profitent seulement à quelques voisins privilégiés, tandis que les habitants de la commune n'en usent point ou n'en

de la population. A défaut de ces belles señoritas qui nous tiennent rigueur, je l'avoue, tu étais en droit d'adresser tes hommages à quelque une de ces sémitantes grisettes du pays, *manolitas, majas*, comme on les appelle, ou même à une des jolies gitanas qui dansent si bien avec leurs pieds nus.

— Des gitanas ! merci... Il y en a de jolies, c'est vrai, mais quelle malpropreté révoltante !... Malheur à qui les approche de plus de trois pas. Quant aux sémitantes *majas*, elles sont toujours gardées par un grand escogriffe de *majo*, qui vous plante sa navaja dans la poitrine au premier mot de travers.

— Alors conviens que tu as peur de la navaja des majos.

— Peur, moi ! s'écria Blancménéil en se redressant avec impétuosité ; ou avez-vous vu, monsieur de Saint-Front, que j'avais peur de quelque chose ? Lorsque les camarades du régiment se mirent en tête de me molester en me donnant le surnom de « monsieur de Blanc... bec », n'ai-je pas eu cinq duels consécutifs pour leur fermer la bouche ? Sacrebleu ! Je serai obligé quelque jour de tirer aussi le sabre contre vous, afin de vous prouver que je n'ai peur de rien !

— Le ferais-tu vraiment, René ? demanda Saint-Front avec un accent de reproche.

— Pourquoi pas ?... Mais non, non, mon cher Paul, reprit aussitôt le jeune officier en serrant la main de son ami. Vraiment tu me pousse à bout et tu me fais dire des sottises... Eh bien, poursuivit-il en se levant, puisque tu proposes une promenade, partons. Qui sait si le sort ne me réserve pas une revanche au dernier moment de notre séjour à Séville ? Une rencontre agréable est si vite faite...

— Partons, répéta Saint-Front en se levant à son tour ; mais, crois-moi, Blancménéil, ne souhaite pas tant une aventure galante ; elles ne finissent pas toujours bien dans ce pays. Tu

retirent qu'une minime redevance ?

Cette vente produirait encore une masse de millions, et enrichirait les communes au lieu de les appauvrir.

Pour indemniser les communes, on leur fournirait après un délai déterminé une rente représentant le produit du capital de la vente.

Troisièmement, nous aurions recours comme on l'a déjà proposé, à l'adjudication du monopole de la vente des tabacs pendant 20 ans.

Le produit de cette adjudication, capitalisé ou cédé pour garantie d'un emprunt, serait considérable.

Le fisc au lieu d'éprouver une diminution verrait au contraire s'accroître la consommation.

On pourrait allouer une rente viagère aux buralistes actuels.

Quatrièmement enfin, et ceci est le point culminant, j'appellerais la nation entière à déposer gracieusement toute son argenterie et les dorures de toute sorte.

En échange de ces valeurs on délivrerait un titre à chaque déposant, payable sans intérêts, dans un délai déterminé, que si dans le nombre de ces objets il s'en trouvait auxquels le détenteur attacherait un prix supérieur, soit comme travail artistique, soit comme souvenir, il serait loisible de les conserver, en comptant en numéraire l'équivalent du poids.

Ce prêt ne diminuerait en rien l'aisance de la nation, il serait fait généralement par des familles pour lesquelles l'argenterie et les dorures sont, le plus souvent, des meubles infodés qui se transmettent de père en fils.

Ce sacrifice momentané serait notre gloire nationale ; au *va victis* des successeurs d'Attila, nous répondrions comme le vaincu de Pavie : *Oui ! mais l'honneur est sauve !*

Qui de nous dans cette crise suprême pourrait hésiter !

Des palais dorés, comme de la plus humble

chaumière sont sortis d'innombrables héros qui ont arrosé de leur sang le sol de la patrie, ce sang n'était-il pas plus précieux que quelques objets usuels si faciles à remplacer par un autre métal ?

Les pauvres femmes de la Bretagne filaient la quenouille pour la rançon du brave Duguesclin. Les dames et demoiselles du bon pays de France ne regretteraient pas de futilités joyaux pour la rançon de la patrie !

Pour nous résumer :

Vente des bois de l'Etat.

Vente des communaux.

Adjudication pour vingt ans du monopole de la vente des tabacs.

Prêt patriotique et général de l'argenterie et des dorures.

Ces quatre ressources réunies fourniraient un immense appoint, et loin d'épuiser la France, lui seraient au contraire, pour la plupart très profitables.

Si vous jugez ces idées dignes d'un sérieux examen, et qu'elles reçoivent quelques adhésions, on pourra les soumettre à l'Assemblée nationale dans une pétition au bas de laquelle je vous prierais de vouloir bien apposer mon nom.

J. CAPELET,
notaire honoraire.

Judi soir, l'Assemblée nationale a tenu une séance de nuit.

Deux résolutions importantes y ont été adoptées.

L'Assemblée a voté un appel aux gardes nationales des départements.

Elle a décidé ensuite que les élections municipales dans toute la France auraient lieu le 10 avril.

Les événements dont Paris est le théâtre auront dans notre pays un contre-coup particulièrement douloureux. Notre compatriote M. Elphège Baudé, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, est mort assassiné, rue de la Paix, à Paris.

Il y a à peine huit jours, M. Baudé nous écrivait de Saint-Germain Laval où il était venu se reposer des fatigues du siège, pendant toute la durée duquel il est resté sur les remparts comme officier du génie civil.

Les balles et la mitraille prussiennes l'avaient épargné. Il est mort frappé par une main française.

M. Baudé était né en 1826.

Le bruit a couru à Roanne qu'une adresse, signée par notre conseil municipal, pour protester de son dévouement au gouvernement de la République, avait été renvoyée à M. Thiers à Versailles.

sais que le capitaine Després, du régiment des hussards, ayant été attiré dans un rendez-vous, n'a plus reparu, et l'on a tout lieu de croire qu'il a été assassiné.

— Bah ! ce pauvre Després aura été surpris par un mari jaloux ou par un rival de mauvaise humeur ; ce sont les inconvénients du métier. Quant à moi, au risque d'être traité comme lui, je ne reculerais pas en cas pareil, ne fût-ce que pour l'honneur de la cavalerie légère et pour te prouver que je n'ai pas peur.

— Fou ! l'archi-fou ! murmura Saint-Front en souriant avec indulgence.

(A continuer.)

Informations prises, il se trouve que cette nouvelle est absolument dénuée de fondement.

Il nous semble cependant que notre conseil municipal, aurait pu, sans se compromettre imiter en cela un grand nombre de villes républicaines.

Toutes les manifestations ayant pour but l'union et l'affirmation du respect de la loi et de la majorité, sont aujourd'hui un devoir civique, que notre municipalité aurait pu remplir franchement puisqu'elle s'est déclarée intentionnellement d'accord avec le gouvernement de Versailles.

Le nouveau préfet de la Loire, M. de Lespée, est, croyons-nous, un ingénieur qui a fait des études spéciales et approfondies sur l'Administration. Si nous avons bonne mémoire, M. de Lespée a été un des rédacteurs et signataires du manifeste de Nancy, qui donna, il y a quelques années, une vive impulsion aux idées de décentralisation.

On nous communique les renseignements suivants que plusieurs de nos lecteurs nous ont prié de leur fournir :

Passeront à Roanne :

Le 26 et le 27 mars, 605 hommes et 35 officiers du 62^e régiment de marche.

Le 28 mars, 344 hommes et 24 officiers du 16^e bataillon de chasseurs à pied.

Le 29 mars, 255 hommes et 16 officiers du 11^e bataillon de chasseurs à pied, et 202 hommes et 13 officiers du 12^e régiment d'artillerie (29 batterie).

Le 30 mars, 299 hommes et 8 officiers des 12^e et 20^e régiments d'artillerie et 1.658 hommes et 52 officiers du 58^e régiment de marche.

Le 2 avril, 226 hommes et 7 officiers du 3^e régiment d'artillerie, 120 hommes et 3 officiers du 12^e d'artillerie et 1981 hommes et 57 officiers du 25^e régiment de marche.

Les 2 et 3 avril, 836 hommes et 15 officiers du 70^e régiment de marche.

Le 4 avril, 308 hommes et 80 officiers du 104^e régiment de gardemobile et 311 hommes et 27 officiers du 5^e régiment de cavalerie légère.

Le mouvement révolutionnaire de Paris gagne du terrain, quoi qu'en disent les dépêches officielles de Versailles.

Lyon s'est laissé surprendre par une poignée de factieux. Au moment où nous écrivons ces lignes l'Hotel de ville est encore en leur pouvoir.

A Saint-Etienne une tentative a aussi été faite. Elle a échoué en face de l'attitude énergique des autorités légales. Nous espérons que l'arrivée dans cette ville du nouveau préfet de la Loire précèdera le retour de toute manifestation révolutionnaire.

Roanne jusqu'ici a été fort tranquille. On parle cependant de certains projets d'émeute. Nous savons de bonne part que notre Conseil municipal n'est pas disposé à se laisser escamoter et nous l'en félicitons sincèrement.

Il faut, à cette heure difficile, que tous les hommes d'ordre, sans distinction de parti, se serrent étroitement autour de l'autorité et soient bien décidés à lui prêter un concours actif et prompt, en cas d'alerte.

Dans les petites villes où tout le monde se connaît, l'organisation de la résistance est facile. Nous ne doutons pas de l'opportunité et de la vigueur des mesures adoptées par le conseil municipal, mais il faut que tous les bons citoyens veillent. C'est plus que jamais le moment d'apprendre à faire soi-même ses affaires, c'est plus que jamais surtout le moment de s'unir et de se compléter.

Le concours de tous n'est pas de trop pour épargner à notre ville la honte de se voir un seul instant gouvernée par des personnalités sans mandat, dont l'audace seule fait la force.

Le conseil de guerre de Lyon a rendu son jugement dans l'affaire Arnaud.

Doloche est condamné à mort.

Fournier, Morel et Gadrout à cinq ans de travaux forcés.

Ballas, Bouveret et Jas (contumaces) sont condamnés à mort.

Bruyas, Chol et Benis Brack (contumaces) à la déportation dans une casemate fortifiée.

Les autres accusés ont été acquittés.

M. de Bismarck aurait fait savoir à M. Thiers, dit Paris-journal, que Paris serait occupé dimanche si, d'ici là, le gouvernement n'était pas parvenu à se rendre maître de la situation.

Soixante mille prisonniers français, internés en Allemagne, arriveront à Autun, Chalons, Mâcon, d'ici à deux ou trois jours. Ils recevront dans les villes des effets d'habillement et seront dirigés sur les corps auxquels ils appartiennent. Ces prisonniers arrivent d'Allemagne par Lunéville.

Les émigrés de Billancourt.

Le curé de Billancourt petite paroisse de la Banlieue de Paris, située sur les bords de la Seine, en face du Bas-Mendon, et devenue inhabitable pendant le siège, a eu avant l'investissement la courtoisie et bienfaisante pensée d'emmener avec lui en province cent vingt femmes ou enfants, ses paroissiens, ne comptant que sur ses propres ressources et sur l'aide d'une vénérable et charitable personne, son ancienne paroissienne. Le Constitutionnel donne, d'après le respectable curé lui-même, le touchant récit de cette émigration :

Je faisais avertir mon monde, dit M. l'abbé Gentil, le curé de Billancourt, que le départ aurait lieu le soir, et j'indiquais pour rendez-vous mon presbytère. A neuf heures du soir, les femmes et enfants, accompagnés par leurs maris et leurs pères, et portant à la main quelques hardes seulement (le chemin de fer ne prenait plus de bagages depuis dix jours environ), quittèrent, non sans regret, leur chère paroisse et se rendirent à pied jusqu'à la station de Bellevue. A dix heures du soir, nous montions en wagon, et le lendemain, à dix heures du matin, nous descendions à la gare de Montbizot, point le plus rapproché de Saint-Jean d'Assé, sur la ligne du Mans à Méziidon.

Tous mes gens, les jeunes enfants surtout, étaient bien fatigués de cette nuit passée en chemin de fer, et tous avaient hâte de prendre un peu de nourriture.

Je m'empressai donc de les conduire au bourg, dans l'espérance d'y trouver de quoi les satisfaire. La première maison qui se trouva sur notre chemin, à l'entrée du bourg de Montbizot, était l'école communale des garçons. L'instituteur, à qui j'exposai en deux mots qui nous étions, d'où nous venions, et où nous allions, nous offrit aussitôt l'hospitalité et nous donna les renseignements nécessaires pour nous procurer du pain et du vin. C'était, dit-il, tout ce que l'on pouvait trouver dans le pays.

Cependant, j'aperçus bientôt l'église du village, et sachant mon monde installé et au repos chez l'instituteur, je demandai la demeure du curé de la paroisse. Dès que le bon prêtre eut reconnu que nous étions des émigrés, il mit à notre disposition tout ce qu'il avait chez lui en fait de provisions.

Pendant ce temps-là, l'instituteur avait fait savoir aux habitants de son voisinage qu'il avait chez lui de pauvres émigrés conduits par leur curé, et aussitôt tous ces braves gens avaient porté à l'école du pain, du vin, du fromage, des fruits et autres comestibles, en sorte qu'à mon retour du presbytère, tous mes gens avaient déjà commencé un repas tellement abondant que les restes suffirent au souper du même jour et au déjeuner du lendemain.

Un accueil aussi bienveillant, auquel nous ne pouvions prétendre, nous toucha profondément, et c'est les larmes aux yeux que nous remerciâmes et le pasteur et l'instituteur et les paroissiens de Montbizot de leur hospitalité fraternelle, sans oublier M. l'adjoint et M. le percepteur, qui s'étaient mis à leur tête, dès qu'ils avaient eu connaissance de notre situation (M. le maire était absent, ses fonctions de conseiller général réclamant sa présence à Ballon).

A partir de ce moment, nous n'éprouvâmes plus aucune inquiétude sur la réception qui nous serait faite par leurs voisins de Saint-Jean-d'Assé.

Bientôt même nous eûmes acquiescé à la certitude que nous n'en serions pas réduits à coucher ou dans des granges, ou dans des écuries, ou dans l'église, ainsi que je l'avais fait pressentir à mes gens avant notre départ.

Car ce jour-là (14 septembre), le tirage au sort des jeunes gens du canton de Ballon, ayant lieu, M. le maire et M. l'adjoint de Saint-Jean-d'Assé traversèrent le village de Montbizot et furent informés de notre arrivée, et de notre projet d'établissement dans leur commune, et bientôt ils m'eurent promis leur concours empressé, pour faciliter notre installation. Quant aux habitants de Montbizot, ils s'offrirent à nous conduire tous en voiture jusqu'à Saint-Jean-d'Assé, et en peu de temps nous eûmes franchi la distance de 6 kilomètres qui sépare les deux bourgs. A peine avions-nous mis pied à terre sur la route du Mans à Alençon, qu'à leur tour les habitants de Saint-Jean, avertis de notre présence par ces messieurs de la mairie, se présentèrent en nombre, pour loger chez eux les femmes et les enfants dont le pauvre curé de Billancourt s'était chargé de diriger l'émigration.

Cependant, si j'avais osé prendre la responsabilité d'emmener tant de monde avec moi, c'est que j'espérais pourvoir à tous les besoins, au moyen de mes ressources personnelles, sans être obligé d'avoir recours à la charité des habitants de la commune, où nous établirions notre domicile provisoire. Mais encore fallait-il organiser un moyen facile et économique de nourrir un nombre si considérable de personnes. Pour cela, je m'adressai, le soir même de mon arrivée, à M. le curé de Saint-Jean-d'Assé. Ce digne ecclésiastique, non content de me faire un accueil bienveillant, de me donner toutes les facilités nécessaires pour l'exercice de mon saint ministère envers mes paroissiens, eut l'extrême bonté de mettre à ma disposition une buanderie et de réfectoire, et une partie de son jardin pour la récréation des enfants, avant et après les repas (1). Qu'il me permette de lui

(1) Les jeunes garçons et les jeunes filles ne faisant pas partie de l'orphelinat, sont admis, avec l'autorisation de M. le maire, dans les écoles de la commune, où ils reçoivent les soins les plus dévoués de l'excellent instituteur et des bonnes sœurs. Je me reprocherais vivement de ne pas exprimer ici ma vive et très-sincère gratitude à celles-ci et à celui-là, d'autant plus que mes enfants, plus éveillés, en qualité de Parisiens, que les enfants du pays, n'ont pas manqué de leur donner beaucoup d'embarras.

dire que mes paroissiens ont eu le bonheur de trouver en lui un père, que j'ai trouvé en lui un ami dévoué, et qu'entre lui et moi, c'est à la vie, à la mort! Je ne peux pas en dire davantage à son sujet, parce que sa modestie s'en offenserait, mais je ne pouvais pas en dire moins!

A partir du 16 septembre, tous les repas furent pris en commun et à heure fixe, au presbytère de Saint-Jean, comme dans les pensionnats et dans les familles habituées à la régularité, grâce au dévouement de plusieurs femmes de ma paroisse chargées par moi, et sous ma surveillance de tous les détails de la cuisine et du service. J'ajouterais, sans crainte d'être démenti, que, jusqu'à ce jour, nous avons eu tous, quoique vivant avec la plus stricte économie, une nourriture saine et abondante, que nous envierions certainement aujourd'hui beaucoup de Parisiens, s'ils savaient comment nous nous trouvons tous à Saint-Jean!

Je dis nous et tous, parce que je dois vous avouer que, partageant l'exil de mes paroissiens, j'ai voulu partager leur nourriture, et à vrai dire, c'est une grande consolation pour moi, dans les malheurs de la France, de me retrouver plusieurs fois le jour avec ceux qui deviendront sans doute prochainement les nouveaux fondateurs de ma chère paroisse! Pour vous donner une idée de notre économie, laissez-moi vous dire, en toute simplicité, que nous avons dépensé en moyenne 0 fr. 40 par jour et par personne, et néanmoins la plupart de mes gens affirment qu'ils n'ont jamais été aussi bien nourris chez eux.

Le soir du 19 septembre, j'arrivai à Chartres auprès de mes petites orphelines, et je leur annonçai mon intention de les réunir, sous ma sauvegarde, aux émigrés de la paroisse. Le lendemain, je fis les démarches nécessaires pour obtenir leur transport gratuit jusqu'à Montbizot, et j'écrivis à l'excellente dame de Saint-Jean dont j'ai parlé dès le commencement de ce récit, pour la prier de préparer un logement aux petites orphelines.

Le mercredi 21, nous descendîmes à la gare de Montbizot, où cinq voitures, appartenant à des habitants de Saint-Jean et conduites par leurs propriétaires, nous attendaient pour nous transporter au bourg.

Je crois manquer à mon rôle d'historien sincère et au devoir de la reconnaissance, si je ne vous disais qu'à notre apparition, une foule immense d'hommes, de femmes et d'enfants, au milieu desquels apparaissaient quelques ecclésiastiques, se précipita au-devant de nous, en demandant les uns à porter soit nos bagages, soit les plus jeunes enfants âgés de quatre à huit ans jusqu'à l'endroit où stationnaient les voitures; les autres à prendre chez eux une ou deux petites orphelines, et à les garder jusqu'à la fin de la guerre. C'est que cette multitude accourue d'abord pour apporter des approvisionnements de bouche aux pauvres soldats qui passaient alors continuellement sur la ligne de Méziidon au Mans, avaient appris notre arrivée par les habitants de Saint-Jean venus au-devant de nous, et elle avait été émue et attendrie à la vue de ces pauvres petites orphelines conduites comme de timides brebis par leur pasteur devenu leur père adoptif.

Une demi-heure après notre descente de chemin de fer, nous arrivions à Saint-Jean.

La nuit commençait à venir. Il fallait donner la nourriture du soir et un lieu de repos aux petites orphelines. Prévenue seulement vingt-quatre heures d'avance, comme je l'ai dit plus haut, notre bonne dame avait pourvu à tout.

Les enfants, après avoir bien soupé, allèrent se coucher dans de bons lits. Deux personnes de Saint-Jean avaient transformé leurs maisons en dortoirs où étaient déposés des lits en nombre suffisants faits avec de la paille, des couvertures, des draps et des couvertures prêts gratuitement par elles et par plusieurs habitants du bourg.

Quant à la bonne dame, elle mettait à la disposition des petites orphelines sa cuisine et ses ustensiles, sa salle à manger et sa vaisselle, une pièce servant de lingerie, et elle transformait son jardin en cour de récréation.

Ici encore, je sentirais le besoin d'exprimer ma reconnaissance en vous disant combien, dans leur malheur, les enfants et leurs mères sont heureuses d'avoir trouvé une hospitalité si touchante!

... Que de traits édifiants, d'une charité parfois merveilleuse, j'aurais à raconter si vous me le permettiez! qu'il me suffise de vous en citer plusieurs qui ont édifié et attendri ceux à qui j'ai eu occasion de les raconter. A l'issue des vêpres, dans la paroisse où je fis la quête pour la première fois, je recue dans la rue l'offrande de plusieurs personnes. Dans le nombre il y en avait une qui était enveloppée dans du papier. Croyant qu'il s'agissait d'une pièce de 50 centimes, je mis l'offrande dans mon porte-monnaie, sans regarder à combien elle se montait. Jugez de ma surprise lorsque, dans la soirée, voulant me rendre compte du résultat définitif de la quête, je trouvais une pièce de 10 francs en or dans une lettre ainsi conçue :

Monsieur le curé, Maman me donnant de l'argent pour ma toilette, j'ai pu économiser sept francs sur un vêtement; je suis heureuse de pouvoir vous offrir cette pièce; en retour, je vous supplie de m'obtenir le pur amour de Dieu que je désire tant, et je prie le bon Dieu qu'il vous bénisse avec votre petit troupeau, monsieur le curé. — Votre toute reconnaissante, qui ne veut pas qu'on le sache. Dans une autre paroisse, une femme paraissant âgée de soixante ans environ se présente chez M. le curé à la fin du repas qui suivait la grand-messe et la quête faite par moi à cette messe, et s'adressant à moi, elle me dit :

Monsieur le curé, je suis honteuse de vous donner une somme si modique, mais je ne suis qu'une pauvre domestique et j'ai un fils sous les drapeaux.

Or, en parlant ainsi, monsieur le rédacteur, elle me remettait une pièce de 5 francs en argent! Femme pieuse et vraiment charitable, souvenez-vous de ce que le Seigneur Jésus a dit de l'aumône de la pauvre veuve!

Ailleurs, c'est une domestique qui n'ose pas donner dans l'église tout ce que son bon cœur réservait aux petites orphelines, de peur d'être vue de ceux qui l'emploient, et qui m'apporte secrètement son aumône au presbytère...

Nous abrégions le touchant récit de M. l'abbé Gentil, et nous arrivons bien vite à la conclusion :

Après tant d'efforts, après tant de difficultés surmontées par miracle, un dernier écueil est venu non pas arrêter, mais embarrasser la continuation de cette belle œuvre. La paix étant signée, il était temps de ramener au foyer tous ces malheureux. Le curé de Billancourt avait obtenu, à l'aider, du chemin de fer de l'Ouest, une réduction de place, et voilà que pour le retour, une impérieuse consigne, l'oblige à payer place entière par personne et en première classe! Jugez de son effroi. Fallait-il laisser cette œuvre en chemin, abandonner cent vingt femmes et enfants au moment où les Prussiens se repandaient dans le pays?

Le curé de Billancourt n'hésite pas, il trouve à emprunter sur sa parole 2,000 fr. et peut ramener tout son monde. Tous, hélas! ne trouveront pas leur foyer intact; que de misères! que de tristesses pour ces pauvres gens, que de travail pour essayer de reconstruire le peu qu'ils avaient et que le fléau de la guerre a détruit!

Aussi l'inépuisable pasteur s'adresse-t-il à la charité de tous ceux qui apprécieraient son action bienfaisante et courageuse. La charité française est inépuisable; à chaque nouvelle infortune elle trouve encore quelque chose à donner.

Cour d'assises de la Loire.

Présidence de M. Valentin, conseiller à la cour d'appel de Lyon.

Assesseurs: MM. Meyssan, président du tribunal civil de Montbrison; Bouvier, juge au même siège.

Audience du 20 mars.

Chotard Louis, 25 ans, né à Montbéliard (Doubs), marchand colporteur.

Le 7 janvier dernier, le nommé Thevenon, propriétaire à Champdiou, rencontra dans une auberge, à Montbrison, deux individus qui se disaient être les fils Chotard Magueuz. Après avoir bu deux bouteilles, que Thevenon payait, ils allèrent dans une autre auberge où ils firent encore quelques consommations. Vers les dix heures du jour, Thevenon sortit de l'établissement; les deux étrangers l'accompagnèrent.

Arrivé à l'entrée de la grand-rue, l'un des inconnus lui donna un violent coup de pied et le renversa à terre; en même temps, l'autre s'expara de sa montre et d'une somme de quatre-vingts francs qu'il avait dans l'une de ses poches. Pendant sa lutte Thevenon avait saisi la casquette de l'un des agresseurs.

On procède à une information à la suite de laquelle un nommé Chotard, marchand colporteur de passage à Montbrison, fut arrêté.

Thevenon, mis en sa présence, n'hésite pas à reconnaître l'homme qui l'avait terrassé pour permettre à son camarade de consommer le vol.

Chotard prétend n'avoir pas participé au vol qui lui est reproché, mais en présence des déclarations précises de Thevenon qui affirme le reconnaître, sa culpabilité est certaine.

L'individu qui l'accompagnait et qui a participé à la perpétration du crime est un nommé Dupanloup Jacques, qui a aussitôt pris la fuite et dont il a été impossible de retrouver la trace.

M. Roulet, substitut du procureur de la République a soutenu l'accusation.

La défense de Chotard a été développée par M. Montagne.

L'accusé Chotard déclaré non coupable, a été acquitté et mis sur le champ en liberté.

Après la prononciation de l'ordonnance d'acquiescement, M. le président, s'adressant à Chotard, lui a dit: Chotard vous devez remercier le jury qui vient de rendre en votre faveur un verdict d'acquiescement. Votre état maladif a dû peser dans sa décision. A l'avenir montrez vous digne de son indulgence.

Avant de se retirer, Chotard, tourné vers les jurés, adresse à ceux-ci de vifs remerciements.

Audience du 21 mars.

Jaillet (Jean), âgé de 20 ans, cultivateur à Mornand (Loire).

Le sieur Jaillet était domestique de ferme à Mornand, chez le sieur Mourier. A la suite d'une querelle assez vive avec un autre domestique, il quitta la maison de son maître pendant quelques jours, vers la fin de janvier dernier.

A cette même époque, deux vols furent commis, la nuit, sur le territoire de la commune de Chalais-le-Comtal, assez rapprochée de Mornand.

Un malfaiteur s'était introduit, pendant la soirée du 24 janvier, dans la chambre où couchent les domestiques du sieur Fortunier, fermier, et avait ouvert quatre coffres en les fracturant ou en forçant les serrures à l'aide d'un couteau de charnier. Une somme de 5 fr. et un porte-monnaie avaient été enlevés de l'un de ces meubles et divers autres objets avaient été soustraits dans les autres coffres. On avait retrouvé une paire de sabots et des mitaines qui ne tardèrent pas à être reconnues comme ayant appartenu à Jaillet; celui-ci avait été employé l'année précédente chez le sieur Fortunier.

Dans le cours de cette même nuit, une petite loge isolée, appartenant au sieur Desarnaux, avait été ouverte et visitée par un malfaiteur qui, pour s'y introduire, avait fait sauter un

assez fort cadenas à secret servant à fermer la porte extérieure. Il avait dérobé un fusil de chasse à deux coups monté en argent qui avait été acheté un certain temps auparavant 450 fr., quelques flasques à poudre et à plomb, et une somme de 30 centimes placée dans un tiroir. Jaillet fut aperçu peu de jours après, occupé à démonter un fusil qu'il parut chercher à dissimuler aux regards de la personne qui passait près de lui en ce moment.

Il fut mis en état d'arrestation, et après avoir nié pendant quelques jours, qu'il fut l'auteur des deux soustractions qui lui étaient imputées, il fit devant M. le juge d'instruction des aveux complets.

L'accusé quoique fort jeune, a été condamné déjà par le tribunal correctionnel de Montbrison à six mois d'emprisonnement, pour outrage public à la pudeur.

M. Bazin, procureur de la République, a soutenu l'accusation.

La défense de Jaillet a été présentée par M. Clozel, avocat du barreau de Saint-Etienne, qui s'est attaché, en présence des aveux de l'accusé, à gagner l'indulgence du jury.

Jaillet déclaré coupable sur toutes les questions posées, mais avec admission des circonstances atténuantes, a été condamné à trois ans d'emprisonnement.

HYGIÈNE PUBLIQUE

AVIS IMPORTANT

Dans un temps où le fléau de la variole fait en France d'innombrables victimes, il est utile de rappeler au public que l'usage habituel de l'Eau ferrugineuse et gazeuse de Saint-Alban, essentiellement tonique et dépurative, est le meilleur préservatif contre toutes maladies contagieuses.

Les évènements de Lyon

On lit dans le Progrès :

Nous espérons que la tranquillité ne serait pas troublée dans notre ville. Le maintien de la république n'étant pas mis en question, nous ne voyons aucune raison de faire un mouvement ou même une simple démonstration. Tous les citoyens n'ont pas apprécié la situation ainsi que nous. Dans l'après midi, hier, un certain nombre de délégués de divers groupes se sont rendus à l'hôtel de ville et ont demandé au préfet de reconnaître comme gouvernement légal le comité central installé à Paris.

Le préfet a fait valoir les raisons qui s'opposaient à ce qu'il prit cette décision. Les délégués se sont retirés en manifestant clairement qu'ils entendaient faire prévaloir leur opinion. Dès lors, des rassemblements assez considérables se sont formés sur la place des Terreaux. Ils étaient en grande partie formés des curieux. Cependant, dans quelques groupes, des discours poussaient à un mouvement.

L'autorité, en face de l'émotion publique, a jugé opportun de faire battre le rappel, ce qui n'a pas contribué à apaiser cette émotion.

Toute la soirée le rappel s'est fait entendre dans tous les quartiers, le rassemblement de la garde nationale a été un peu lent; les commerçants et boutiquiers fermaient leurs magasins-avant de se rendre au point de réunion de leurs bataillons.

C'est vers huit heures seulement que commencèrent à arriver aux Terreaux les premiers détachements de gardes nationaux. A dix heures, plusieurs bataillons étaient réunis sur la place des Terreaux, sur celle de la Comédie et dans quelques rues adjacentes.

La foule était nombreuse et agitée. Quelques voix faisaient entendre les cris de: Vive la commune! Vive le comité de Paris! puis s'interrompaient pour chanter la Marseillaise.

Une ou deux compagnies d'un bataillon, celle de la Guillotière, croyons-nous, rangées en armes dans la rue de Lyon, se mirent bientôt à accompagner les chanteurs. Dans la foule, et même des fenêtres des maisons de la rue de Lyon, on applaudissait les gardes nationaux.

Les démonstrations, les cris, les chants allèrent crescendo à mesure que les heures s'écoulaient.

Vers minuit, un délégué du comité de Paris était introduit à l'hôtel-de-ville occupé par trois bataillons de la garde nationale. Ce délégué apparaissait au balcon et y proclamait le gouvernement de Paris et la commune.

Tout cela ne se fit pas sans protestations qui s'élevaient des rangs des gardes nationaux; mais comme pour l'empêcher il eût peut-être fallu engager une collision, et que pour des mots il ne valait vraiment pas la peine de verser le sang, tout s'est borné à des cris pour et contre.

Un coup de feu a été tiré pourtant, mais par inadvertance probablement, et nous ne croyons pas qu'il y ait eu personne de blessé.

La garde nationale a continué de stationner toute la nuit autour de l'hôtel-de-ville. Et comme tout l'effectif des bataillons est loin d'être au complet, l'on a battu le rappel avant jour pour rassembler tout le monde.

Il serait difficile de définir exactement la situation de notre ville. Le plus grand désarroi règne dans les esprits. La majorité des citoyens n'entend pas rien entreprendre contre la République, mais elle répugne aussi à tout désordre dans la rue.

L'inquiétude et l'angoisse étreignent tous les cœurs dévoués à la chose publique.

Nous nous plaignons encore à espérer que l'agitation qui règne dans notre ville n'amènera aucun évènement douloureux.

Le drapeau rouge a été arboré ce matin au balcon de l'hôtel-de-ville.

Il paraît qu'à l'Hôtel-de-Ville, le mouvement a complètement triomphé. Les autorités au-

raient été destituées et remplacées par une commission provisoire. Le conseil municipal est dissous.

On dit le préfet prisonnier.

De nouveaux renseignements nous arrivent sur les événements d'hier. La réunion d'officiers de la garde nationale qui a eu lieu au palais Saint-Pierre et qui a décidé de reconnaître le comité de Paris et de changer l'administration de la ville de Lyon, comptait seulement 300 officiers sur 1,200 que compte la garde nationale de Lyon.

Ces sont les délégués de ces 196 officiers qui sont allés ensuite trouver le préfet et ont envahi la salle du conseil municipal en demandant l'adoption de leur programme. Le préfet, le maire, le conseil ont refusé de céder aux injonctions qui leur étaient faites.

Ces très graves incidents sur lesquels nous n'étions pas complètement renseignés ce matin, sont bien faits pour produire en ville le plus fâcheux effet.

Les vainqueurs de l'hôtel-de-ville se sont emparés en même temps du télégraphe central de la place de Lyon.

Le télégraphe de la gare de Perrache est libre. Des troupes assez nombreuses, sous le commandement du général Croizat, sont réunies autour de cette gare.

D'après un bruit qui paraît bien discutable, le fort des Charpennes serait au pouvoir du comité de l'hôtel-de-ville.

La situation reste excessivement incertaine à l'heure où nous écrivons, vers midi.

La majorité de la population lyonnaise accepterait-elle les faits accomplis ?

Il y a une circonstance heureuse dans les événements de cette nuit, c'est que le sang n'a pas été versé.

Deux heures et demie. — Au moment où nous allons mettre sous presse, la tranquillité continue de régner. L'hôtel-de-ville reste occupé par des gardes nationaux des 9^e et 10^e bataillons; mais les bataillons qui étaient massés la nuit dernière aux alentours de l'hôtel-de-ville sont rentrés avant le jour dans leurs quartiers respectifs sans laisser aucun piquet. Le rappel qui a été battu vers quatre heures du matin dans quelques quartiers avait été battu sans l'ordre des autorités légales.

On vient d'afficher une proclamation du comité de l'hôtel-de-ville. Nous n'en avons pas la copie; mais on nous assure que dans cette proclamation le comité offre de résigner ses pouvoirs entre les mains du conseil municipal élu, lequel a été dissous hier un peu intempestivement par les partisans de la commune. Ce serait une heureuse solution de la situation.

On nous annonce qu'à la nouvelle des événements de Lyon, les Prussiens qui occupent Dijon se seraient replacés sur le pied de guerre. La nouvelle n'a rien d'officiel, mais elle est très accréditée en ville.

Dernières nouvelles de Lyon

Vers une heure de l'après-midi, l'affiche suivante, dont nous donnons un résumé a été placardée, au moyen de cachets et au nombre de deux exemplaires seulement, sur les murs de l'hôtel-de-ville, les afficheurs n'ayant pas voulu se charger de la besogne:

La garde nationale, à bon droit émue de l'attitude prise par l'Assemblée de Versailles, vis-à-vis des justes réclamations de la Commune de Paris, a pris hier, par le vote de ses délégués et par son action commune, une décision énergique.

Que toutes les communes disent et fassent de même, sinon c'est la guerre civile entre elles et la Commune parisienne.

Il nous est donné d'établir et d'affirmer le droit municipal et de dire au Gouvernement de Versailles: Tu n'y toucheras pas! Cette Commune doit maintenir pour Lyon le droit d'établir et de prélever ses impôts comme il lui plaira, de faire sa police elle-même, et de disposer seule de la garde nationale, matresse des postes et des forts.

Privé d'elle (de la garde nationale) et déchu de sa force, le conseil ne pouvait rien sauver. Il n'a pas agi, il s'est avoué mâté, vaincu et impuissant.

Les administrateurs municipaux sont maintenus dans leurs fonctions.

Le comité provisoire n'accepte la gérance des affaires que pour un temps très-court... etc.

Pour la commission provisoire de la Commune de Lyon:

Bouvatier, Perrare Parraton, Colonna, Garet, Poncet, Blanc, Tissot, Micoud.

Trois heures. — M. Chapotot, haguères commandant d'état-major, est élu, sur la place Bellecour, général de la garde nationale.

La nuit, sera dit-on, agitée.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Mariages (0).

Naissances (11).

Barriquant François, fils de Barriquant François, et de Massard Marie. — Bruchet Joséphine, fille de Bruchet Claude, et de Fradin Michèle. — Cazalie-Poey Jeanne, fille de Cazalie-Poey, et de Corger Jeanne. — Michaud Claude, fils de Michaud Jean, et de Dumont Philomène. — Vignal Victor, fils de Vignal Richard, et de Guiremand Anne. — Bargeot Jean, fils de Bargeot Jean, et de Nié Annette. — Roche Marie, fille de

Roche Philippe, et de Buissonnier François. — Manigaud Pierre, fils de Manigaud Alphonse, et de Rigollet Jeanne. — Oulière Gaspard, fille de Oulière Jean, et de Vallas Claudine. — Gamet Léon, fils de Gamet Gaspard, et de Roménet Françoise. — Un enfant naturel.

Décès (11).

Ranc François, 60 ans, journalier, célibataire. — Boire Michel, 5 ans. — Duzelay Marie, 5 mois. — Décbavanne Jeanne, 70 ans, veuve Bernay. — Final Henry, 26 ans, zouave au 2^e régiment. — Champromis Marie, 21 ans. — Pacaud Georges, 62 ans. — Gaune François, 5 ans. — Prudhon Joseph, 2 mois. — Tachon Marie, 15 ans. — Dulac Gilbert 1 an.



AVIS GÉNÉRAL M. et Mme NORMAND

Dentiste. Petite rue Ste-Elisabeth, 6. Au coin du marché, à ROANNE.

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.

Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents.

CHEVAUX

MAISON CARBONNEL ET C^e

Grande rue la Guillotière, 47, et cours de Broches, 30, Lyon.

Grand choix de chevaux de voiture, de selle et à deux fins, 839 52-8

INSTITUTION S^{te}-BARBE

Dirigée par LES ABBES CHEVALIER-LYON

Les cours préparatoires aux écoles et aux baccalauréats seront repris le samedi 15 avril. Des conférences pour les mathématiques supérieures, le droit et la médecine auront lieu si ces facultés sont transportées à Lyon. 42

M. Frédéric STÉVENS, du boulevard Malesherbes (Paris), transfère son cabinet au n° 21, bis même boulevard. 40

A VENDRE

Deux maisons contiguës, situées rue Sainte-Elisabeth, et ayant ensemble 9 m. 70 de façade.

S'adresser au bureau du journal. 28

AVIS

UN BON COMPTABLE, connaissant la fabrication même mécanique, et ayant à disposer d'une partie de la journée, demande à l'utiliser.

S'adresser au bureau du journal. 29

COMMUNE DE BRIENNON

FOIRE DE BRIENNON

Du 3 avril prochain (1^{er} lundi du mois d'avril).

La municipalité de la commune de Briennon prévient le public qu'il y aura foire, dans cette localité, le 3 avril prochain (1^{er} lundi du mois d'avril).

Des champs de foire vastes et commodes pour le gros et menu bétail, porcs gras et autres, sont placés au centre du bourg. Enfin, les marchands de toutes espèces pourront étaler leurs marchandises dans les places qui leur seront réservées.

Briennon, au centre d'un pays d'embouche et de commerce, sur la route départementale de l'Allier au Rhône, offre aux étrangers des hôtels bien tenus et un accueil cordial.

En Mairie de Briennon, le 15 mars 1871.

36 Le Maire, C.-M. THORAL.

Demandez à tous les Libraires:

L'HISTOIRE POPULAIRE

DE LA CAMPAGNE DE 1870

PUBLIÉE PAR LIVRAISONS À 10 CENTIMES

On peut souscrire à la série des 20 premières livraisons, rendues francs par la poste, en envoyant douze timbres-poste de 20 centimes à M. BAYLAC, éditeur, rue de la Pomme, 34, à Toulouse. 35

Table with 4 columns: MERCURIALE dernier marché, Lavalisse, Roanne, Charlieu, Moubiron. Rows include various commodities like Froment, Seigle, Orges, Avoine, Haricots, Farine, Pain blanc, Foin, Paille, Beurre.

Pour tous les articles non signés: MARION ET VIGNAL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE

FAILLITE Chambodut

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du 23 de ce mois, M. Desmurger a été nommé syndic définitif de la faillite du sieur Chambodut, décédé, marchand à Roanne.

MM. les créanciers sont avertis: 1^o Qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter, en personne ou par un fondé de pouvoir, au greffe dudit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif des sommes par eux réclamées;

2^o Ils sont prévenus 2^o que, passé ce délai de vingt jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leurs frais, conformément à l'art. 503 du Code de commerce;

3^o Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 17 avril prochain, à dix heures du matin;

4^o Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.

Roanne, le 24 mars 1871.

POTHIER, greffier.

FAILLITE DEVARENNE

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du 23 de ce mois, MM. Thimonier et Desmurger, ont été nommés syndics définitifs de la faillite du sieur Devarenne, décédé teinturier, à Roanne.

MM. les créanciers sont avertis 1^o qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter, en personne ou par un fondé de pouvoir, au greffe dudit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif des sommes par eux réclamées;

2^o Ils sont prévenus 1^o que, passé ce délai de vingt jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leurs frais, conformément à l'art. 503 du Code de commerce;

3^o Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 19 avril prochain, à dix heures du matin;

4^o Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.

Roanne, le 24 mars 1871.

44 Le greffier, POTHIER.

DES FABRICANTS DE

CAQUETTES EN VERRE VERT

Sont priés de déposer leurs adresses sous les initiales H. B. 12, à l'office de publicité de MM. HAASENSTEIN et VOGLER et ZURICH. (Suisse) 39

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS

UNE BELLE TEINTURERIE

Située à Roanne, faubourg Clermont.

Deux vastes ateliers voutés.

Renfermant seize jeux de cuve en bon état; lavoir à eau courante dans l'intérieur des ateliers, pompes, chaudières et autres accessoires.

Joli logement de maître au-dessus des ateliers.

Bail de 9 ans.

S'adresser pour les renseignements à M. THIMONIER, rue Impériale, ou à M. DESMURGER, rue du Collège, 35, à Roanne. 38

A VENDRE

Avoines, Foins et Pailles

S'adresser à M. GRIVOLAT, magasin Limousin, à Roanne. 6

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le mercredi 29 mars 1871, à 3 heures de relevée dans les

MAGASINS GÉNÉRAUX

De la gare d'eau à Vaise (Lyon)

DE DEUX CENT MILLE KILOG. ENVIRONS

TOURTEAUX PALMISTES

Excellent pour la nourriture des bestiaux

La vente aura lieu par fractions qui seront indiquées au moment de l'enchère. Il sera perçu 2% en sus de l'adjudication. 43

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur PLASSARD prévient ses clients qu'il demeure au premier de la maison Vadon, ancien logement de M^e Dumont, notaire, à l'angle de la rue du Collège et de la rue de Cadore. 9

Vente au grand rabais.

D'engrais de première qualité à 10 francs les 100 kilos au lieu de 20. Ecrire au Liquidateur de la Salubrité-Stéphanoise, chez M^e BUNET, notaire à Saint-Etienne, rue de Foy, 6. 12

A VENDRE

OU A LOUER DE SUITE

AUBERGE DE LA TREILLE

Rue des Planches, 45

A ROANNE

Avec Cour, Remise, Ecurie, Jardin, et pouvant servir à différents commerces

Pour les renseignements, s'adresser à M. SUBRIN (Petrus). 12

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le bureau de la Compagnie d'Assurances :

LA PROVIDENCE

est transféré même rue, n° 100. 25

Cordial PUISSANT 30 ANS DE SUCCÈS Vénéralre SOUVERAIN

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

D'un goût très-agréable, facilite supérieurement la digestion, réchauffe l'estomac, fortifie les intestins et calme les maux de tête et les nerfs.

C'est un préservatif infailible contre les maladies épidémiques, et notamment contre la PETITE VEROLE, car quelques gouttes suffisent pour dissiper à l'instant le moindre malaise.

On s'en sert aussi comme Eau de toilette et c'est la dentifrice qui purifie et parfume le plus délicieusement l'haleine.

En flacons cachetés à 2 fr. et 4 fr., portant le cachet et la signature de l'inventeur: H. de RICQLÈS, cours d'Herbouville, 9, A LYON. DEPOTS dans les maisons de pharmacie, de parfumerie et d'épicerie fines. Exiger sur les flacons la signature de H. de RICQLÈS.

ON TROUVERA A L'IMPRIMERIE MARION ET VIGNAL

Certificat modèle n° 5 — pour Soutien de Famille. Certificat modèle B — pour fils d'une femme actuellement veuve. Certificat modèle A — pour aîné d'orphelins de père et de mère. Certificat modèle n° 2 — comme ayant un frère sous les drapeaux à tout autre titre que pour remplacement. Certificat modèle n° 9 — pour fils d'un père entré dans sa soixante-dixième année. Certificat de bonne vie et mœurs — pour les remplaçants. Certificat modèle Q n° 3 — pour frère d'un militaire mort en activité de service.

A VENDRE

UNE MACHINE A VAPEUR VERTICALE

De la force d'un cheval

BONNES CONDITIONS

S'adresser au bureau du Journal.